

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-MARC-DE-FIGUERY

Procès-verbal d'une séance ordinaire tenue le 5 juin 2023, au 10 avenue Michaud, sous la présidence de monsieur le maire, André Rioux, et à laquelle sont présents les conseillers suivants et formant quorum :

M. Martin Thibeault # 1	M. Gaétan Boutin # 2
M. Mathieu Breton # 3, Absent	M. Jocelyn Lantagne # 4
Mme Johanne Sabourin # 5	M. Yvon Lantagne # 6

Mme Martine Lachaine, directrice générale et greffière-trésorière est également présente.

OUVERTURE ET MOT DE BIENVENUE À 19 h 30

2023-06-86 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur le conseiller Martin Thibeault appuyé par monsieur le conseiller Gaétan Boutin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour.

1. Ouverture et mot de bienvenue
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal du 8 mai 2023
4. Correspondance et informations
 - a- Demande de don des festivités champêtres
 - b- Demande d'utilisation des festivités champêtres
 - c- Demande de don fondation du rein
 - d- Demande de commandite Mangeons local 2023 de l'union des producteurs agricoles
 - e- Demande d'appui financier pour la fête des voisins
5. Concordance et courte échéance
6. Adjudication
7. Entente intermunicipale relative à la gestion des constats d'infraction
8. Avis de motion politique des ressources humaines pompiers
9. Fermeture du projet FIMEAU
10. Demande dans le programme PRIMEAU
11. Demande dans la TECQ rechargement chemin
12. 3/3 de la traite de banque du constat de déneigement
13. Renouvellement entente de service Larouche Bureautique
14. Demande d'aide financière MELCCFP
15. Avis de motion et dépôt de projet règlement d'emprunt # 2023-263
16. Soumission pour une barre de tire camionnette
17. Adoption règlement de zonage
18. Appel d'offres centre récréatif
19. Dépôt du rapport budgétaire du mois de mai 2023
20. Adoption des dépenses
21. Varia : Cadeau étudiant 6eme année
Table de pique-nique
22. Période de questions du public
23. Levée

Adoptée

2023-06-87 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 8 MAI 2023

Il est proposé par madame la conseillère Johanne Sabourin appuyé par monsieur le conseiller Jocelyn Lantagne et résolu à l'unanimité des membres du conseil présent d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 mai 2023.

Adoptée

CORRESPONDANCE :

2023-06-88 DEMANDE DE DON DES FESTIVITÉS CHAMPÊTRES

Il est proposé par monsieur le conseiller Yvon Lantagne, appuyé par monsieur le conseiller Gaétan Boutin, et résolu à l'unanimité des membres du conseil présent de réserver une page couleur du livre souvenir au coût de 300 \$.

Adoptée

2023-06-89 DEMANDE D'UTILISATION DES FESTIVITÉS CHAMPÊTRES

Il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Boutin, appuyé par madame la conseillère Johanne Sabourin et résolu à l'unanimité des membres du conseil présent d'accepter que l'organisation des festivités champêtres utilise les sites et équipements suivants :

- Maison du citoyen
- Abri à patinoire
- Parc héritage
- Infrastructure sportive
- Les terrains entourant les infrastructures mentionnées
- Le chariot élévateur, par contre, l'opérateur doit avoir ses cartes
- Le mobilier urbain
- Tout équipement que la municipalité possède et qui pourrait être nécessaire.

Adoptée

2023-06-90 DEMANDE DE DON FONDATION DU REIN

Il est proposé par monsieur le conseiller Martin Thibeault, appuyé par monsieur le conseiller Jocelyn Lantagne et résolu à l'unanimité des membres du conseil présent d'accepter de faire un don de 50 \$ à la fondation du rein.

Adoptée

2023-06-91 DEMANDE DE COMMANDITE MANGEONS LOCAL 2023 DE L'UNION DES PRODUCTEURS AGRICOLES

Il est proposé par monsieur le conseiller Yvon Lantagne, appuyé par monsieur le conseiller Jocelyn Lantagne et résolu à l'unanimité des membres du conseil présent d'accepter de faire un don de 150 \$ à Mangeons local 2023 de l'union des producteurs agricoles.

Adoptée

2023-06-92 DEMANDE D'APPUI FINANCIER FÊTE DES VOISINS

Il est proposé par madame la conseillère Johanne Sabourin, appuyé par monsieur le conseiller Yvon Lantagne et unanimement résolu par les membres du conseil présent d'appuyer la fête des voisins en faisant un don de 200 \$ pour l'organisation de l'activité le 16 juin 2023.

Adoptée

2023-06-93 CONCORDANCE ET COURTE ÉCHÉANCE

Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 1 778 000 \$ qui sera réalisé le 12 juin 2023

ATTENDU QUE, conformément au règlement d'emprunt suivant et pour le montant indiqué, la Municipalité de la paroisse de Saint-Marc-de-Figuery souhaite emprunter par billets pour un montant total de 1 778 000 \$ qui sera réalisé le 12 juin 2023, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
179	1 778 000 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt en conséquence ;

ATTENDU QUE, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour le règlement d'emprunt numéro 179, la Municipalité de la paroisse de Saint-Marc-de-Figuery souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

Il est proposé par monsieur le conseiller Martin Thibeault, appuyé par monsieur le conseiller Jocelyn Lantagne et résolu unanimement

QUE le règlement d'emprunt indiqué au 1^{er} alinéa du préambule soit financé par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 12 juin 2023;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 12 juin et le 12 décembre de chaque année;
3. les billets seront signés par le (la) maire et le (la) greffier (ère) - trésorier (ère) ou trésorier (ère);
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2024.	83 000 \$	
2025.	87 100 \$	
2026.	91 400 \$	
2027.	95 800 \$	
2028.	100 500 \$	(à payer en 2028)
2028.	1 320 200 \$	(à renouveler)

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2029 et suivantes, le terme prévu dans le règlement d'emprunt numéro 179 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 12 juin 2023), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

Adoptée

2023-06-94 ADJUDICATION

Soumissions pour l'émission de billets

Date d'ouverture :	5 juin 2023	Nombre de soumissions :	3
Heure d'ouverture :	14 h	Échéance moyenne :	4 ans et 6 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Date d'émission :	12 juin 2023
Montant :	1 778 000 \$		

ATTENDU QUE la Municipalité de la paroisse de Saint-Marc-de-Figuery a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 12 juin 2023, au montant de 1 778 000 \$;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 - BANQUE ROYALE DU CANADA

83 000 \$	4,92000 %	2024
87 100 \$	4,92000 %	2025
91 400 \$	4,92000 %	2026
95 800 \$	4,92000 %	2027
1 420 700 \$	4,92000 %	2028

Prix : 100,00000

Coût réel : 4,92000 %

2 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

83 000 \$	5,20000 %	2024
87 100 \$	4,95000 %	2025
91 400 \$	4,70000 %	2026
95 800 \$	4,70000 %	2027
1 420 700 \$	4,65000 %	2028

Prix : 98,60600

Coût réel : 5,01885 %

3 - CAISSE DESJARDINS D'AMOS

83 000 \$	5,10000 %	2024
87 100 \$	5,10000 %	2025
91 400 \$	5,10000 %	2026
95 800 \$	5,10000 %	2027
1 420 700 \$	5,10000 %	2028

Prix : 100,00000

Coût réel : 5,10000 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme BANQUE ROYALE DU CANADA est la plus avantageuse;

Il est proposé par monsieur le conseiller Yvon Lantagne, appuyé par monsieur le conseiller Gaétan Boutin et résolu unanimement

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la Municipalité de la paroisse de Saint-Marc-de-Figuery accepte l'offre qui lui est faite de BANQUE ROYALE DU CANADA pour son emprunt par billets en date du 12 juin 2023 au montant de 1 778 000 \$ effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro 179. Ces billets sont émis au prix de 100,00000 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans**;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

Adoptée

2023-06-95 **ADOPTION DE L'ENTENTE INTERMUNICIPALE RELATIVE À LA GESTION DES CONSTATS D'INFRACTION ET AUTORISATION DE PARTICIPER À UNE DEMANDE D'OFFRE DE PRIX AUPRÈS DE FIRME D'AVOCAT**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Marc-de-Figuery a différents règlements municipaux qui s'appliquent sur son territoire ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Marc-de-Figuery émet des constats d'infraction ou par l'intermédiaire de la Sûreté du Québec ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville d'Amos a le personnel requis pour faire la gestion des constats d'infraction ;

CONSIDÉRANT QUE depuis plusieurs années, une entente sur la gestion des constats d'infraction existent entre les municipalités de la MRC d'Abitibi et qu'il y a lieu de la mettre à jour ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Yvon Lantagne, appuyé par monsieur le conseiller Martin Thibeault ;

RÉSOLU unanimement :

DE CONCLURE une entente relative à la gestion des constats d'infraction avec la Ville d'Amos ;

D'AUTORISER le maire et la directrice générale à signer, pour et au nom de la municipalité de Saint-Marc-de-Figuery, ladite entente donnant effet à la présente résolution ;

D'AUTORISER la Ville d'Amos d'aller en demande de prix au nom de la municipalité de Saint-Marc-de-Figuery auprès de firme d'avocat pour représenter les intérêts de la municipalité.

Adoptée

AVIS DE MOTION POLITIQUE DES RESSOURCES HUMAINES POMPIERS

L'avis de motion est donné par monsieur le conseiller Gaétan Boutin concernant la politique des ressources humaines des pompiers.

Adoptée

2023-06-96 FERMETURE DU PROJET FIMEAU

Il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Boutin, appuyé, par monsieur le conseiller Martin Thibeault, et résolu à l'unanimité des membres du conseil présent d'accepter de fermer le projet FIMEAU #2027233 pour le renouvellement des conduites sanitaires.

Adoptée

2023-06-97 DEMANDE DANS LE PROGRAMME PRIMEAU

ATTENDU QUE la Municipalité a pris connaissance du guide relatif au programme PRIMEAU 2023, qu'elle comprend bien toutes les modalités du programme qui s'appliquent à elle ou à son projet et qu'elle s'est renseignée au besoin auprès du Ministère;

ATTENDU QUE la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour obtenir une aide financière au programme PRIMEAU 2023 et pour recevoir le versement de cette aide financière;

Il est proposé par madame la conseillère Johanne Sabourin, appuyé, par monsieur le conseiller Yvon Lantagne, et résolu à l'unanimité des membres du conseil présent que

- ❖ la Municipalité s'engage à respecter toutes les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle;
- ❖ la Municipalité s'engage à assumer l'entière responsabilité des travaux ainsi que des modifications qui pourraient y être apportées. À ce titre, elle est donc responsable de tout dommage causé par ses employés, ses agents, ses représentants, ses sous-traitants ou par elle-même, y compris un dommage résultant d'un manquement à une obligation prévue à tout contrat conclu par la Municipalité pour la réalisation des travaux;
- ❖ la Municipalité s'engage à réaliser les travaux selon les modalités du programme PRIMEAU 2023 et à assumer toutes les responsabilités qui

s'appliquent à elle en lien avec la réalisation et le financement de ses travaux;

- ❖ La Municipalité s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus;
- ❖ La Municipalité s'engage à assumer toutes les dépenses engagées si elle ne respecte pas les délais prévus au programme PRIMEAU 2023;
- ❖ la Municipalité s'engage à assumer tous les coûts non admissibles au programme PRIMEAU 2023 associés à son projet et tout dépassement de coûts;
- ❖ le conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière au programme PRIMEAU 2023.

Adoptée

2023-06-98 DEMANDE DANS LA TECQ POUR RECHARGEMENT DE CHEMIN

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

ATTENDU QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

IL EST RÉSOLU QUE

- ❖ la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- ❖ La municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;
- ❖ La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version 1 de la TECQ19-23 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;
- ❖ La municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;
- ❖ La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution.

Il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Boutin appuyé par le conseiller monsieur Martin Thibeault et résolu à l'unanimité des membres du conseil présent d'accepter les conditions de la TECQ.

Adoptée

2023-06-99 3/3 DE LA TRAITE DE BANQUE DU CONTRAT DE DÉNEIGEMENT

Il est proposé par monsieur le conseiller Jocelyn Lantagne, appuyé, par monsieur le conseiller Yvon Lantagne, et résolu à l'unanimité des membres du conseil présent d'accepter de verser le dernier tiers de la traite bancaire de 3 925.46 \$.

Adoptée

**2023-06-100 RENOUVELLEMENT ENTENTE DE SERVICE LAROUCHE
BUREAUTIQUE**

Il est proposé par monsieur le conseiller Martin Thibeault appuyé par monsieur le conseiller Jocelyn Lantagne et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, d'accepter de renouveler l'entente de service de Larouche Bureautique.

Adoptée

2023-06-101 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE MELCCFP

ATTENDU QUE le MELCCFP a publié la cadre normative de la phase IV du programme de traitement des matières organiques par biométhanisation et compostage (PTMOBC) et qu'il finance l'acquisition d'équipements de collecte de matières organiques résidentielles ;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Marc-de-Figuery a procédé à l'acquisition d'équipements destinés à la collecte résidentielle des matières organiques ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Boutin appuyé par monsieur le conseiller Yvon Lantagne et résolu unanimement que la municipalité de Saint-Marc-de-Figuery autorise la directrice générale madame Martine Lachaine, à signer et à déposer la demande d'aide financière auprès du MELCCFP au nom de la municipalité de Saint-Marc-de-Figuery ;

QU'un exemplaire de la présente résolution soit inclus à la demande transmise au MELCCFP dans le cadre du volet 2 du PTMOBC.

Adoptée

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DE PROJET DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT
2023-263**

Un avis de motion et le dépôt de projet du règlement d'emprunt # 2023-263 pour la construction du centre récréatif Dominic-Boutin est donné par monsieur le conseiller Jocelyn Lantagne. Le règlement d'emprunt sera adopté à la séance du 4 juillet 2023.

Adoptée

**2023-06-102 SOUSSION POUR UNE BARRE DE TIRE POUR LA
CAMIONNETTE**

Il est proposé par monsieur le conseiller Martin Thibeault appuyé par monsieur le conseiller Jocelyn Lantagne et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, d'accepter la soumission de Ford Soma auto pour l'installation de la barre de tire au coût de 357.90 \$ plus taxes.

Adoptée

2023-06-103 ADOPTION RÈGLEMENT DE ZONAGE

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Marc-de Figuery a adopté un règlement de zonage portant le # 216;

ATTENDU QUE la municipalité désire être en concordance avec les grandes affectations de territoire de la MRC d'Abitibi;

ATTENDU QUE la municipalité souhaite autoriser le développement domiciliaire dans le Chemin des Hauts-Bois;

ATTENDU QUE la municipalité désire modifier la zone VD-1 en zone VC-17;

ATTENDU QUE la municipalité désire ajouter à la grille de spécification des zones AG-1, AG-2, AG-3, RA-8, l'usage Agrotourisme, afin de promouvoir des activités touristiques complémentaires à l'agriculture, ayant lieu sur une exploitation agricole;

ATTENDU QUE le premier projet a été présenté et déposé à une séance ordinaire du conseil le 13 février 2023;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été adopté à la séance ordinaire du 13 mars;

ATTENDU QU'une consultation publique a eu lieu le 5 avril 2023;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par monsieur le conseiller monsieur Gaétan Boutin, appuyé par monsieur le conseiller Jocelyn Lantagne et résolu à l'unanimité des membres du conseil présent que le règlement numéro 2023-261 soit adopté décrète et stipule ce qui suit :

ARTICLE 1 PRÉAMBULE

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2 TITRE ET NUMÉRO

Le présent règlement a pour titre << Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 216, visant à modifier la zone VD-1 en zone VC-17>> et d'ajouter un usage agrotourisme à la grille de spécification des zones AG-1, AG-2, AG-3 et RA-8

ARTICLE 3 MODIFICATION DE LA ZONE VD-1 EN ZONE VC-17

La zone VD-1 telle qu'apparaissant au plan ci-annexé deviendra la zone VC-17

ARTICLE 4 AJOUT D'UN USAGE AGROTOURIME À LA GRILLE DE SPÉCIFICATION DES ZONES AG-1, AG-2, AG-3 et RA-8

Ajouter l'usage agrotourisme à la grille de spécification de la zone AG-1, AG-2, AG-3 et RA-8 telles qu'apparaissant aux grilles de spécification ci-jointe.

ARTICLE 5 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur après l'accomplissement des formalités édictées par la Loi.

Adoptée

2023-06-104 APPEL D'OFFRES CENTRE RÉCRÉATIF DOMINIC-BOUTIN

Il est proposé par monsieur le conseiller Yvon Lantagne appuyé par madame la conseillère Johanne Sabourin et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, de mandater la directrice générale madame Martine Lachaine à travailler sur l'appel d'offres pour le centre récréatif et à publier sur le SEAO.

Adoptée

DÉPÔT DU RAPPORT BUDGÉTAIRE DU MOIS DE MAI 2023

2023-06-105 ADOPTION DES DÉPENSES

Il est proposé par monsieur le conseiller Martin Thibeault appuyé par madame la conseillère Johanne Sabourin et résolu à l'unanimité des membres du conseil présent d'adopter les dépenses du mois de mai 2023 et celles prévisibles de juin 2023, en date de la séance du conseil.

Comptes fournisseurs payés du mois de mai pour un total de 95 862.56 \$
Versement par chèque C2300077 à C2300084
Paiement en ligne sécurisée L230043 à L2300054
Paiement par transfert électronique P2300088 à P2300105

Consulter la liste complète dans le journal Éveil campagnard de juin 2023
Salaires payés en mai 2023
DP200122 à D2300152 pour un montant total de 15 392.14 \$

Adoptée

VARIA :

2023-06-106 CADEAU ÉTUDIANT 6ÈME ANNÉE

Il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Boutin appuyé par monsieur le conseiller Martin Thibeault et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, d'accepter d'offrir des cartes cadeaux de 25 \$ à la papeterie commerciale pour les 14 finissants de sixième année de Saint-Marc-de-Figuery.

Adoptée

2023-06-107 ACHAT TABLE DE PIQUE-NIQUE

Il est proposé par madame la conseillère Johanne Sabourin appuyé par monsieur le conseiller Jocelyn Lantagne et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, d'accepter l'achat d'une table de pique-nique au coût de 450 \$ pour le bureau municipal.

Adoptée

PÉRIODE DE QUESTIONS

2023-06-108 LEVÉE

À 20 h 20, il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Boutin appuyé par monsieur le conseiller Martin Thibeault et résolu à l'unanimité des membres du conseil que la séance soit, et est levée.

Adopté



André Rioux
Maire



Martine Lachaine, directrice générale
et greffière trésorière